

## Extrait du registre des délibérations Séance du 16 Mai 2014

L' an 2014 et le 16 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

**Présents :** MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, MOUNIER Anne-Solange, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, GUILLERM Brigitte, ROUILLE Nathalie, PIGNOL Brigitte, CORNEC Joseph, BRIGARDIS Marie-Hélène.

Absent(s) ayant donné procuration : LE CLAINCHE David à MOUNIER Anne-Solange,  
Absent(s) : GUIFFES Eric,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants :

**Date de la convocation** : 09/05/2014

**Date d'affichage** : 09/05/2014

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY

le :

et publication ou notification

du : 23/05/2014

**A été nommé secrétaire** : GUILLANIC Floriane

### **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Subventions 2014  
Effacement d'un tracé sur la chaussée  
Désignation des délégués municipaux aux commissions de Roi Morvan Communauté (RMCom)  
Désignation de l'élue correspondant Défense  
Adhésion à divers organismes  
Subvention CCAS  
PDIC 2014  
Droits de place - Caissons à chaux  
CDD Emploi d'Avenir  
DM n°1 - Crédits d'investissement  
Acquisition d'une machine à désherber  
Adhésion à la SPA (Société Protectrice des Animaux)

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

**réf : 01/16/05/2014**

### **Subventions 2014**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi de demandes de subventions par diverses associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir les subventions comme suit :

#### Activités scolaires

Ecole Publique (piscine et activités) = 5 200 €

Ecole St Louis (classe de découverte, anglais, piscine) = 5 200 €

Voyage d'études = la commune participe au financement des voyages scolaires pour les élèves domiciliés à PLOURAY mais scolarisés à l'extérieur de la commune, à hauteur de 47 € / élève.

MFR (Maison familiale rurale) de PLEYBEN = 47€ / élève domicilié à Plouray

#### Associations Plouraysiennes

Entente de Plouray / Priziac = 1 000 €  
Comité des fêtes = 1 400 €  
Stade Plouraysien :  
    Football = 1 600 €  
    Tennis de table = 800 € (dont une subvention exceptionnelle de 100 €)  
    Gymnastique féminine = 700 €  
Club des personnes âgées = 915 €  
Amicale des Sapeurs Pompiers = 430 €  
Anciens Combattants = 211 € (dont 18 € pour la décoration de M. MICHEL)  
Société de chasse = 535 €  
Entente du Haut Ellé = 229 €  
Deomp Gant Hent = 76 €  
Association gymnastique volontaire = 700 €  
Les Elites de la Déco = 150 €

#### Autres Associations (sous réserve d'une demande de la part de l'association)

Croix rouge française = 300 €  
A.D.M.R = 565 €  
Alcool Assistance Gourin (Association départementale) = 69 €  
Accidentés de la Vie = 55 €  
Ligue contre le Cancer = 61 €  
Médailleurs Militaires = 139 €  
Paralysés de France = 61 €  
Souvenir Français = 30 €  
Idéa (GVA) = 220 €  
Union départementale des Sapeurs Pompiers - oeuvre des pupilles = 50 €  
Secours catholique = 50 €  
KBE = 3 500 €  
Anciens maquisards = 30 €  
Don du sang = 150 €  
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose (course cycliste) = 100 €  
Les Amis de la Santé du Morbihan = 50 €  
Inam Handball Club du Faouët = 50 €  
Cyclo Club du Blavet = 91 €  
Cinéma Jeanne d'Arc de Gourin = 61 €  
APROM = 100 €  
Association de gym du Faouët = 50 €  
Korrollerien An Elle = 120 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 02/16/05/2014**

#### **Effacement d'un tracé sur la chaussée**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il serait opportun de procéder à l'effacement du tracé d'une ligne d'arrivée située sur la chaussée en face de la pharmacie.

Considérant le devis de l'entreprise Colas Brûlé Weickert pour un montant de 310,00 € HT,  
Considérant la nécessité de rendre la chaussée uniforme,

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable :

- pour procéder à cette commande,
- pour mandater cette dépense.

**réf : 03/16/05/2014**

#### **Désignation des délégués municipaux aux commissions de Roi Morvan Communauté (RMCom)**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la décision du Conseil Communautaire du 15/04/2014 d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués membres du conseil municipal pour participer aux commissions de RMCom,  
Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués,

Désigne les délégués titulaires suivants :

- M. Jean-Luc LE LAIN, à l'unanimité ;

– Mme Marie-Christine FORET, à l'unanimité ;

Et transmet cette délibération au président de Roi Morvan Communauté.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 04/16/05/2014**

**Désignation de l' élu correspondant Défense**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la délégation militaire du Morbihan de disposer d'un interlocuteur privilégié parmi les élus, pour renseigner les jeunes de la commune dans trois domaines :

- le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense en classe de collège et de lycée, le recensement et la journée défense citoyenneté (JDC) ;
- les activités défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- le devoir de solidarité et de mémoire,

Considérant que le conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un élu correspondant Défense,

Décide, à l'unanimité, de nommer Mme Anne-Solange MOUNIER correspondant Défense.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 05/16/05/2014**

**Adhésion à divers organismes**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a reçu une proposition d'adhésion de la part de différents organismes dont les activités essentielles sont orientées vers le service et le conseil tant aux collectivités qu'aux habitants des communes, ainsi qu'à l'action sociale en faveur de ceux-ci.

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide, à la majorité, d'adhérer au CAUE du Morbihan (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- décide, à l'unanimité, d'adhérer au CDT (Comité Départemental du Tourisme),
- autorise le Maire à mandater les cotisations annuelles 2014 correspondantes au compte 6281 :
  - au CAUE du Morbihan = 332,00 € ,
  - au CDT = 165,00 €.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 06/16/05/2014**

**Subvention CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 8 500,00 € au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour l'année 2014.

Les écritures correspondantes sont : un mandat au c/657362 du BP principal et un titre au c/7474 du BP CCAS.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 07/16/05/2014**

**PDIC 2014**

Le Maire informe l'Assemblée du résultat de la consultation réalisée en vue des travaux du PDIC 2014.

Le Président rappelle qu'au programme 2014 figurent :

- la route de Kéribet (COMPOMAC),
- la route de Douarouber (enrobé à chaud),
- la route de Cornan (COMPOMAC),
- la route de Kernolo (COMPOMAC).

Après avoir entendu lecture du rapport de présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- retient la proposition de COLAS BRULE WEICKERT pour un montant de 39 300 € HT, soit 47 160 € TTC ;
- autorise le Maire à signer le marché et les pièces s'y rattachant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 08/16/05/2014**

**Droits de place - Caisson à chaux**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi par la SCICA EVEN AGRI sise à Traon-Bihan - 29260 PLOUDANIEL, anciennement Agri 3000, d'une demande d'utilisation d'un espace sur la zone artisanale pour y installer un caisson à chaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise l'installation d'un caisson à chaux sur l'espace non utilisé sur la Z.A de Ker Elisa ;
- décide de fixer à 200 euros, le montant du droit de place pour l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 09/16/05/2014**

**CDD Emploi d'Avenir**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un agent du service technique parti en retraite au 30/04/2014.

Considérant la création des Emplois d'Avenir par l'Etat pour le recrutement de jeunes de 16 à 25 ans en CDD de 1 à 3 ans, et comportant une aide à l'employeur à hauteur de 75% du montant du SMIC,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de recruter un jeune en contrat Emploi d'Avenir pour 3 ans, affecté au service technique ;
- de faire paraître une annonce sur le site de RMCCom agréé par Pôle Emploi ;
- d'autoriser le maire à procéder au recrutement et à signer toutes pièces afférentes à ce contrat.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 10/16/05/2014**

**Acquisition d'une machine à désherber**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il serait opportun d'acquérir une machine servant à désherber les trottoirs et à éviter la repousse.

Considérant la proposition du magasin Concept Motoculture pour un montant de 13 300 € HT,  
Considérant l'existence de subventions possibles pour un tel achat,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir la machine à désherber proposée pour un montant de 13 300 € HT,
- de procéder à des demandes de subventions pour cet achat,
- d'autoriser le maire à mandater cet achat et à signer toutes pièces y afférent.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 11/16/05/2014**

**DM n°1 - Crédits d'investissement**

Le Maire informe le conseil que le budget principal 2014 doit faire l'objet d'une modification pour mandater les factures de réalisation du skate park au chapitre Immobilisation corporelles plutôt qu'au chapitre Immobilisations en cours, ces travaux étant achevés avant la fin de l'année.

Afin de procéder à ces écritures, une décision modificative est soumise à la décision du conseil comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

c/2313 Installations, matériel et outillage technique -50 000,00 €  
(Chapitre D23 Immobilisations en cours)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

c/2113 Terrains aménagés autres que voirie +50 000,00 €  
(Chapitre D21 Immobilisations corporelles)

Le Conseil décide à la majorité de procéder à ces écritures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 12/16/05/2014**

**Adhésion à la SPA (Société Protectrice des Animaux)**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence obligatoire de fourrière de la commune est exercée jusqu'à maintenant avec l'adhésion à la fourrière de Malguénac gérée par la Société Protectrice des Animaux (SPA). Les

communes membres sont invitées à adhérer à compter du 01/01/2014 à hauteur de 0,65 € TTC / habitant. Le nombre d'habitants à PLOURAY est de 1 112 habitants au 1er janvier 2014 selon la source INSEE. La cotisation ainsi calculée s'élève à 722,80 € TTC pour l'année 2014.

Vu l'obligation de disposer d'un service de fourrière animale,

Vu le courrier daté du 07/01/2014 de la SPA Malguénac invitant la commune à mandater le montant de la cotisation 2014,

Vu la population légale en vigueur au 1er janvier 2014 dans la commune d'après l'INSEE,

le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à procéder au mandatement de cette somme.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

Deux nouvelles personnes se sont inscrites pour participer à la réserve communale (à Rosterc'h et le Chant du Coucou). Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Jean-Luc LE LAIN ou Bernard LE MOEL.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, la loi autorise à regrouper les temps d'activités périscolaires (TAP) sur une seule après-midi. Les aides d'Etat sont reconduites en 2015-2016. Le projet de la commune doit être déposé avant le 06/06/2014. Maud TABARIC, employée par RMCCom, accompagne les communes pour la mise en place de leur projet.

ERDF informe les habitants que des travaux d'élagage aux abords du réseau moyenne tension vont se dérouler sur plusieurs semaines. Le bois de coupe des arbres plantés sur le domaine privé ne sera pas évacué par le prestataire. Les coupures d'alimentation feront l'objet d'un courrier pour informer les clients concernés.

En mairie, le 27/05/2014  
Le Maire  
Michel MORVANT